

des Princes Ec. Juin 1705. 407
ceuras la juste recompense de ta fausse Ambas-
sade.

En effet ils furent le même jour 21. Avril, *Ils sont*
condamnez, sçavoir Catinat & Ravanel, à être *exécutez.*
brulés vifs, Villars & Jonquet à être rompus vifs,
tous quatre préalablement appliqués à la question
ordinaire & extraordinaire, dans laquelle Ca-
tinat avoüa plus de choses que tous les autres ;
mais l'exécution ne se fit que le lendemain, à
causé de la quantité de complices qu'il falut leur
confronter. Villars & Jonquet après avoir été rom-
pus, furent jettés en vie dans le bucher où
bruloient leurs deux Camarades. Lors qu'un
Jésuite exhortoit Ravanel dans la prison, pour
le resoudre à la mort, & lui insinuer le repen-
tir de son crime, il mordit ce Religieux au
bras, avec tant de rage, qu'il lui emporta la
piece.

On a trouvé dans un Moulin quantité de
poudre, des fusils, des Bayonnettes, & beaucoup
d'autres armes, chés des armuriers à Nîmes &
à Montpellier, qui ont été arrêtés, accusés &
convaincus d'être participans au complot de ces
malheureux Traitres ; Il y à l'heure que je vous
écris, plus de 350. de ces scelerats dans les pri-
sons de Nîmes ou de cette Ville, parmi les-
quels il y a quelques Banquiers qui recevoient
par Geneve les remises d'Angleterre & de Hol-
lande.

Alifon & Allegre ont été rompus vifs ; le *De même*
Cousin de cet Alifon, la Jeunesse & Roger Ar- *que leurs*
muriers & plusieurs autres, ont été pendus : un *complices.*
nommé la Croix Marchand à Nîmes n'a été
condamné qu'aux Galleres, à cause de sa gran-
de jeunesse : Les nommez Françoisfette, David
pere & fils, Pierre Galarque & quelques autres
Pre-